# Caen (14) : Le vigile lui indique qu'il est interdit de fumer dans la gare, il le menace de mort avec un couteau. Un clandestin mauritanien de 44 ans, diagnostiqué schizophrène paranoïde, condamné.

21/05/2025 à 8h03




(…) samedi 15 mars, un vigile avise un homme de 44 ans qui fume une cigarette. Le vigile le somme d'arrêter ou de sortir de l'établissement. samedi 15 mars, un vigile avise un homme de 44 ans qui fume une cigarette. Le vigile le somme d'arrêter ou de sortir de l'établissement. Le prévenu se plante devant le vigile, proteste, se rebiffe et pour finir, sort un couteau en menaçant le vigile de mort.

Il explique qu'il est arrivé à la rue, sorti de prison en janvier 2025 sans accompagnement, vit dans des squats, n'a plus de compte en banque et qu'il ne peut plus faire valoir

ses droits à l’allocation adulte handicapé (alors qu’il est en situation irrégulière). *“Mon argent dort à la CAF (Caisse d’allocations familiales) depuis 2021.”* Déjà diagnostiqué schizophrène paranoïde, il fera néanmoins l’objet d’une nouvelle expertise.

Ibrahima Fall écope de 18 mois de prison avec maintien en détention. Interdit de séjour dans le Calvados, il ne devra plus posséder d’arme.

La Manche Libre